



PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL LIEU-TEST AGRICOLE À LAPRUGNE

Engagée dans un Projet Alimentaire Territorial et forte de plusieurs labels environnementaux (territoire à énergie positive, eau-responsable...) Vichy Communauté encourage les circuits courts et l'installation de maraîchers.

C'est ainsi qu'après la mise en œuvre d'un premier lieu-test agricole par l'association Ilôts Paysans, pour le compte de Vichy Communauté, une nouvelle annonce à candidature a été lancée pour une exploitation en Montagne Bourbonnaise.

Dans ce cadre, Vichy Communauté a permis à Thibault Forestier de tester son activité de maraîcher biologique sur les terres de Clément Kraus, à Laprugne : 3 000m² de surface cultivable sont mis à sa disposition.

Ce matin, nous vous invitons à rencontrer

Thibault Forestier et Clément Kraus (maraîcher et tuteur de Thibault Forestier durant son test) en présence des élus de Laprugne, de Vichy Communauté L'association Ilôts Paysans et la Couveuse régionale AuRA START'TER pour une présentation du dispositif avant une visite de la ferme.

Thibault Forestier pourra bénéficier d'un réseau local d'acteurs actifs autour du maraîchage, volontaires pour faciliter son intégration au même titre que les autres nouveaux porteurs de projets sur le territoire. Une partie du matériel de la ferme sera d'ailleurs partagé entre plusieurs maraîchers (matériel mis à disposition par Vichy Communauté, dans le cadre du lieu-test).

Il bénéficiera également du soutien de Vichy Communauté dans sa recherche de foncier s'il exprime la volonté de s'installer sur le territoire au cours de son test.

LES CONDITIONS DU TEST

- Durant le test qui est d'un an renouvelable deux fois, le testeur assume la prise de décision et la réalisation de toutes les phases de production ainsi que la commercialisation de ses produits
- Il sera accompagné en fonction de ses besoins (paysans accueillants, techniciens, animateurs territoriaux et accompagnateurs de l'espace test « Îlots Paysans »).
- L'activité est hébergée juridiquement par une couveuse au travers d'un contrat « CAPE » (service comptable et administratif, appui à la gestion, suivi des comptes et développement de l'activité...)
- Accompagnement par Ilôts Paysans qui fournit les outils nécessaires pour favoriser la mise en place, le développement et la prise de recul pendant la phase de test.
- Un accompagnement technique est défini selon les besoins du projet.
- Une convention multipartite régit les relations entre tous les organismes/ personnes associées

